

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs accueille favorablement les recommandations du rapport final du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario.

FAIR

Canadian Foundation for
Advancement of Investor Rights
Fondation canadienne pour l'avancement
des droits des investisseurs

TORONTO, 5 février 2021 (GLOBE NEWSWIRE) - FAIR Canada | La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs accueille favorablement les recommandations du rapport final du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario.

« Il existe un certain nombre de recommandations qui profiteront sensiblement aux investisseurs au Canada », a déclaré Jean-Paul Bureaud, directeur général de FAIR Canada. « Nous saluons les efforts du groupe de travail, qui a mis l'accent sur un certain nombre de questions cruciales liées aux droits et à la protection des investisseurs. »

Bien que le Groupe de travail se concentre sur le cadre réglementaire de l'Ontario, nous convenons que bon nombre de ses recommandations méritent d'être examinées par d'autres entités gouvernementales et organismes de réglementation. Nous croyons qu'une approche harmonisée, dans la mesure du possible, est préférable pour les marchés financiers canadiens.

En ce qui concerne l'indemnisation des investisseurs pour les pertes résultant d'une faute professionnelle, nous soutenons pleinement l'obligation pour les acteurs du marché des capitaux de rendre obligatoires les recommandations de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissements (OSBI). L'absence d'autorité exécutoire est une grave lacune dans notre cadre réglementaire actuel et la recommandation se fait attendre depuis longtemps. En plus de favoriser une plus grande confiance dans le système dans son ensemble, des recommandations contraignantes porteront les normes canadiennes de traitement des plaintes à un niveau apprécié par les investisseurs d'autres pays.

Nous pensons que cette question doit également être priorisée et mise en œuvre rapidement. De plus, nous ne devrions pas continuer de nous laisser distraire par ceux de l'industrie qui continuent de déplacer les objectifs ou d'ignorer les conclusions positives de multiples examens d'experts indépendants en ce qui concerne la surveillance, la gouvernance et le professionnalisme de l'OSBI. Les

investisseurs particuliers attendent depuis trop longtemps des mesures concrètes dans ce dossier et méritent mieux.

Nous soutenons également le renforcement de la gouvernance et de la surveillance de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Il est important de réformer la composition et la sélection de leurs conseils d'administration pour rétablir la confiance que les organismes d'autoréglementation (OAR) servent l'intérêt public et non l'intérêt de l'industrie. Nous nous félicitons de la reconnaissance par le groupe de travail de la consultation en cours des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur la fusion des deux OAR et encourageons les ACVM à aller de l'avant rapidement avec une proposition de réforme complète pour commentaires du public.

Les recommandations du groupe de travail sur la gamme de produits sont également très encourageantes, en particulier pour les investisseurs particuliers. Nous pensons que les investisseurs sont mieux servis en ayant accès à une gamme plus large de produits adaptés, ainsi qu'en mettant davantage l'accent sur les conflits lorsqu'ils traitent avec des canaux de vente exclusifs.

Il y a cependant quelques sujets de préoccupation qui devront être abordés lorsque les gouvernements et les organismes de réglementation examineront les recommandations du groupe de travail. Il s'agit de :

L'indemnisation ne doit pas être limitée aux seules ordonnances de restitution

Bien que nous soutenions l'utilisation du pouvoir de restitution de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour collecter l'argent à distribuer aux investisseurs lésés, nous considérons qu'il s'agit d'un petit pas dans la bonne direction. À notre avis, il n'y a aucune raison justifiant que la CVMO ne puisse ordonner une indemnisation dans d'autres situations, y compris lorsqu'aucun gain mal acquis n'est allégué ou prouvé. En fin de compte, ce qui importe le plus pour un investisseur lésé est de savoir s'il sera indemnisé financièrement pour sa perte - tout le reste n'est que paroles. Le fait qu'un acteur du marché n'ait peut-être pas personnellement profité de la perte de l'investisseur est peu rassurant pour l'investisseur.

Les investisseurs devraient être informés des divulgations réglementaires

Nous restons préoccupés par la manière dont le modèle « l'accès équivaut à la transmission » sera mis en œuvre dans la pratique, notamment par la question de savoir si des documents comme l'aperçu du fonds continueront d'être disponibles au point de vente. De plus, le système devrait offrir un certain choix aux investisseurs qui ne peuvent pas avoir accès aux moyens de communication numériques ou qui ne sont pas à l'aise de s'y fier. Nous pensons également que les émetteurs devraient être tenus de publier un communiqué de presse dans la plupart des situations et permettre aux investisseurs intéressés de s'abonner pour recevoir des notifications de documents liés à la divulgation publiés sur leurs sites Web.

Enfin, il nous reste plusieurs questions à clarifier. Il s'agit de :

Qu'envisage-t-on en élargissant la façon dont la CVMO pourrait utiliser les « fonds désignés »?

Nous notons que le groupe de travail recommande que la CVMO travaille avec le

ministère des Finances pour examiner la possibilité d'élargir l'utilisation des « fonds désignés » pour soutenir la réglementation des marchés financiers par la CVMO. Nous pensons que tout examen de ce type devrait être axé sur l'élargissement des moyens de restituer l'argent aux investisseurs lésés ou sur le soutien des efforts visant à renforcer les droits et les protections des investisseurs. Les fonds ne devraient pas être utilisés à des fins opérationnelles par la CVMO ni pour subventionner ou promouvoir l'innovation financière ou la mobilisation de capitaux en Ontario. Ces fonds sont collectés dans les cas impliquant des investisseurs lésés et devraient donc être utilisés à leur avantage, et non au profit de l'industrie ou du régulateur.

Comment le mandat de la CVMO sera-t-il élargi?

Nous sommes préoccupés par la recommandation visant à élargir le mandat de la CVMO pour y inclure la « promotion de la constitution de capital et de la concurrence ». Une partie de nos préoccupations découle du manque de détails et d'analyse fournis dans le rapport final. Nous notons que l'objectif de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni est de « promouvoir une concurrence efficace dans l'intérêt des consommateurs, et non dans son propre intérêt ». La FCA britannique n'est pas non plus axée sur la croissance des marchés financiers. La croissance est plutôt le sous-produit d'une concurrence efficace. Étant donné l'importance que le groupe de travail a accordée à cette recommandation, nous croyons que le libellé proposé à adopter devrait être publié aux fins de commentaires.

La version ontarienne de la Capital Markets Act (CMA) sera-t-elle publiée pour recueillir les commentaires du public?

Le groupe de travail recommande la mise en œuvre d'une version ontarienne de l'ébauche *Loi sur les marchés des capitaux* (LMC) d'ici la fin de 2021. Étant donné l'importance de ce projet de loi, nous croyons que la version ontarienne de la CMA devrait être publiée aux fins de consultation publique avant sa mise en œuvre.

À propos de FAIR Canada

FAIR Canada est un organisme sans but lucratif national indépendant qui se veut un catalyseur de l'avancement des droits des investisseurs et des consommateurs de produits financiers au Canada. En tant que porte-parole des investisseurs et des consommateurs de produits financiers canadiens, FAIR Canada remplit sa mission en informant et éduquant la population, en présentant des mémoires sur la politique publique aux gouvernements et aux autorités de réglementation, en détectant de manière proactive les enjeux émergents et en menant d'autres initiatives. FAIR Canada est reconnue pour son indépendance, son leadership éclairé en matière de politique publique et sa défense des intérêts des petits investisseurs et des consommateurs financiers.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jean-Paul Bureau

Directeur général, FAIR Canada

jp.bureau@faircanada.ca



Click [here](#) to join

FAIR Canada | info@faircanada.ca | <http://www.faircanada.ca>

STAY CONNECTED:

